



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0387

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7° - Mions - Saint Priest - Vénissieux

objet : Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0387**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 7° - Mions - Saint Priest - Vénissieux

objet : **Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPLÉ) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 relative à l'orientation et la programmation pour la refondation de l'école de la République modifie les modalités de représentation des collectivités territoriales au sein des EPLE.

Les décrets d'application n° 2014-1236 et 2014-1237, parus le 24 octobre 2014, sont entrés en vigueur le 3 novembre 2014.

Le 1^{er} décret a pour objet la composition du conseil d'administration des EPLE codifié, notamment à l'article L 421-2 du code de l'éducation et dispose que le nombre de représentants de la collectivité de rattachement (Métropole de Lyon) au sein des conseils d'administration des collèges s'établit à 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le 2^{ème} décret relatif à la composition de la commission d'hygiène et de sécurité des EPLE, codifié à l'article D 421-152 du code de l'éducation, prévoit la participation d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement choisi parmi les représentants titulaires ou suppléants du conseil d'administration et en son sein.

Elle peut également comprendre des personnes qualifiées.

Cette commission s'avère obligatoire pour les collèges dotés d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et facultative pour les autres établissements.

Par ailleurs, l'article L 442-8 du code de l'éducation organise la participation de la collectivité compétente aux réunions de l'organe des établissements privés sous contrat d'association, compétent pour délibérer sur leur budget.

A cet effet, la Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de leurs conseils d'administration.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le territoire métropolitain compte 79 structures publiques et 37 structures privées.

II - Modalités de représentation

Par délibération du Conseil n° 2020-0138 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges publics Georges Clémenceau à Lyon 7°, Martin Luther King à Mions, Boris Vian à Saint Priest, Elsa Triolet, Honoré de Balzac, Jules Michelet et Paul Eluard à Vénissieux, et des collèges privés Chevreul-Jeanne de Lestonnac à Lyon 7°, Saint Louis de la Guillotière à Lyon 7° et La Xavière à Vénissieux comme suit :

Collèges	Communes	Titulaires	Suppléants
Georges Clémenceau	Lyon 7°	1 - Vincent Monot 2 - Lucie Vacher	1 - Fanny Dubot 2 - Thomas Dossus
Chevreul-Jeanne de Lestonnac	Lyon 7°	Thomas Dossus	Lucie Vacher
Saint Louis de la Guillotière	Lyon 7°	Fanny Dubot	Vincent Monot
Martin Luther King	Mions	1 - Véronique Moreira 2 - Claude Cohen	1 - Véronique Giromagny 2 - Gilles Roustan
Boris Vian	Saint Priest	1 - Véronique Moreira 2 - Messaouda El Faloussi	1 - Gilles Roustan 2 - Joëlle Percet
Elsa Triolet	Vénissieux	1 - Idir Boumertit 2 - Marie-Christine Burricand	1 - Gilles Roustan 2 - Pierre-Alain Millet
Honoré de Balzac	Vénissieux	1 - Gilles Roustan 2 - Pierre Alain-Millet	1 - Michèle Edery 2 - Pierre Athanaz
Jules Michelet	Vénissieux	1 - Gilles Roustan 2 - Pierre-Alain Millet	1 - Michèle Edery 2 - Idir Boumertit
Paul Eluard	Vénissieux	1 - Gilles Roustan 2 - Idir Boumertit	1 - Véronique Giromagny 2 - Marie-Christine Burricand
La Xavière	Vénissieux	Gilles Roustan	Véronique Giromagny

Messieurs Gilles Roustan et Thomas Dossus ayant démissionné de leurs fonctions de conseillers métropolitains et madame Fanny Dubot ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein du collège Saint Louis de la Guillotière, il est proposé au Conseil de désigner de nouveaux représentants titulaires et suppléants au sein des conseils d'administration des collèges Georges Clémenceau, Chevreul-Jeanne de Lestonnac, Martin Luther King, Boris Vian, Elsa Triolet, Honoré de Balzac, Jules Michelet, Paul Eluard, Saint Louis de la Guillotière et La Xavière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne en tant que titulaires et en tant que suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein des conseils d'administration des EPLE et des établissements privés :

Collèges	Communes	Titulaires / Suppléants
Georges Clémenceau	Lyon 7°	- M. Mohamed CHIHI (suppléant)
Chevreur-Jeanne de Lestonnac	Lyon 7°	- M. Mohamed CHIHI (titulaire)
Saint Louis de la Guillotière	Lyon 7°	- M. Mohamed CHIHI (titulaire)
Martin Luther King	Mions	- Mme Christine ETIENNE (suppléant)
Boris Vian	Saint Priest	- Mme Christine ETIENNE (suppléant)
Elsa Triolet	Vénissieux	- Mme Christine ETIENNE (suppléant)
Honoré de Balzac	Vénissieux	- Mme Christine ETIENNE (titulaire)
Jules Michelet	Vénissieux	- Mme Christine ETIENNE (titulaire)
Paul Eluard	Vénissieux	- Mme Christine ETIENNE (titulaire)
La Xavière	Vénissieux	- Mme Christine ETIENNE (titulaire)

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.